

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 mai 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substitués.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 AVRIL 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 6 AVRIL 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Mme Hélène Lemonde	greffière adjointe

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

### 1.- Ouverture

10-04-073

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

10-04-074

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010 Il EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

10-04-075

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2010

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2010, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 4.- Information

#### 4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue par la politique d'aide financière est le lundi 10 mai 2010 à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant. Notez que les dates de tombée subséquentes seront les 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre.

#### 4.2 Informations relatives aux taxes municipales

Madame Pelletier explique le processus de l'évaluation foncière. Il s'agit d'une responsabilité qui relève de la MRC de La Haute-Gaspésie qui a confié le mandat de la gestion de l'évaluation foncière sur l'ensemble de son territoire à la MRC de Matane.

Le rôle d'évaluation foncière est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande. Le rôle d'évaluation est déposé tous les trois ans. Les valeurs qui y sont inscrites tiennent compte des conditions du marché immobilier au 1er juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle. À moins de modifications à la propriété, ces données sont valides pour la durée du rôle triennal. Le contribuable qui désire contester une inscription au rôle d'évaluation peut faire une demande de révision la première année du rôle triennal seulement, sauf s'il apporte des modifications à sa propriété et qu'une nouvelle évaluation est établie. Pour ce faire, il doit remplir un formulaire de demande de révision. Il peut se le procurer à l'hôtel de ville, au coût de 40 \$.

Madame Pelletier explique que le conseil municipal module le taux de taxation de manière à équilibrer le budget de la Ville tout en respectant le plus possible la capacité de payer des Annemontois. Elle donne l'exemple de cette année où l'évaluation foncière a fait un bond important et la décision du conseil municipal de baisser le taux de taxation de 1,67 \$ à 1,26 \$ par 100 \$ d'évaluation.

#### 4.3 Prix de Mme Doris Pelletier et Dictée PGL

Madame le maire félicite Mme Doris Pelletier, chef de chorale depuis plus de 20 ans, aujourd'hui chef du Chœur Florès, pour le prix national qu'elle a reçu de l'Alliance des chorales du Québec. Une implication bénévole digne de mention.

Madame le maire félicite Camille Kenney, une élève de Gabriel-Le Courtois, qui a remporté la finale régionale de la Dictée PGL.

#### 4.4 École de musique Miransol

Le conseiller André St-Amand invite la population à participer aux spectacles qui seront présentés dans le cadre des 30 ans de l'école de musique Miransol.

#### 4.5 Offres d'emploi

Madame le maire fait la liste des emplois présentement offerts.

#### 4.6 Stage au Burkina Faso

Madame Pelletier souligne les efforts de Mathieu Pelletier. Cet étudiant projette de faire son stage d'infirmier auxiliaire au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. Il effectue une collecte à la Place Jean-Coutu pour ramasser les fonds nécessaires, environ 6 000 \$.

#### 4.7 Fonds d'emprunt communautaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le Fonds d'emprunt communautaire de la Gaspésie et des îles de la Madeleine donne l'accès au microcrédit dans la région. Il s'agit d'une

belle initiative de la Coop des travailleurs de La Haute-Gaspésie. Il s'adresse aux personnes et organismes qui ont de la difficulté à obtenir un premier financement pour lancer une entreprise.

## **5.- Administration**

10-04-076 5.1 Autorisation de signature – lettre d'entente pour la prolongation du poste saisonnier de Gino Lebel

CONSIDÉRANT que le contremaître adjoint est en congé pour une durée indéterminée suite à un accident du travail.

CONSIDÉRANT que M. Gino Lebel, employé du Service de la voirie, possède les qualifications et les connaissances nécessaires.

CONSIDÉRANT que M. Lebel occupe habituellement un poste saisonnier hiver et agit comme chef d'équipe depuis l'accident du contremaître adjoint.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour que le poste saisonnier hiver de M. Gino Lebel soit prolongé jusqu'à l'automne 2010 et que ce dernier continue à agir à titre de chef d'équipe.

ADOPTÉE

10-04-077 5.2 Autorisation de signature – lettre d'entente pour le poste de Jean Bouchard, inspecteur en bâtiment

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à l'effet de:

- Faire passer le poste saisonnier d'inspecteur en bâtiment de 5 à 4 jours par semaine, pour un total de 28 heures par semaine, et ce, tant et aussi longtemps que M. Jean Bouchard occupera ce poste.
- Modifier l'horaire de ce poste à compter de l'année 2011 afin qu'il débute au mois de mars plutôt qu'au mois de mai.

ADOPTÉE

10-04-078 5.3 Autorisation de signature – cession de terrain de Mme Gisèle Paquette

CONSIDÉRANT que madame Gisèle Paquette offre de céder à la Ville une parcelle de terrain qu'elle n'utilise pas, donnant accès à la plage, sur la 1<sup>re</sup> Avenue Ouest.

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la signature de l'acte à intervenir avec Mme Gisèle Paquette pour la cession des lots 9B-4 et 10-5, rang 1, canton de Cap-Chat. Les frais seront à la charge de la Ville.

ADOPTÉE

10-04-079 5.4 Renouvellement de l'adhésion à l'URLS et délégation à l'assemblée générale

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts renouvelle son adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour l'année 2010-2011, et qu'elle engage une somme de 320 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

- Qu'elle délègue le directeur des Loisirs et le conseiller André St-Amand pour la représenter à l'assemblée générale de l'URLS prévue au début du mois de juin.

ADOPTÉE

10-04-080 5.5 Gala des grands prix du tourisme gaspésien 2010

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le conseiller Jacques Létourneau et la directrice de la culture à assister au Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2010, à la station touristique Pin Rouge de New-Richmond, le 9 avril 2010. Les frais d'inscription, de 95 \$ par personne, seront pris aux postes budgétaires 00-110-00-312 et 00-702-20-312 et les frais de déplacement au poste budgétaire 00-110-00-311.

ADOPTÉE

10-04-081 5.5 Conférence nationale sur l'avenir des territoires – 20, 21 et 22 avril 2010 à Shawinigan

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à assister à la Conférence nationale sur l'avenir des territoires, les 20, 21 et 22 avril 2010, à Shawinigan. Les frais d'inscription, de 395 \$ taxes incluses, seront pris aux postes budgétaires 00-110-00-312 et les frais de déplacement au poste budgétaire 00-110-00-311.

ADOPTÉE

10-04-082 5.7 Appui à la démarche pour le déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT l'importance du service Internet haute vitesse pour la collectivité.

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le *Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* va permettre à des contribuables de notre municipalité d'avoir accès au service Internet haute vitesse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts appuie le *Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* pour le déploiement, sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts, du service Internet haute vitesse.

ADOPTÉE

**6.- Trésorerie**

6.1 Dépôt de l'état de la situation financière et de l'état des activités au 28 février 2010

L'état des activités financières et de l'état de la situation financière au 28 février 2010 sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

10-04-083 6.2 Approbation des comptes payés et à payer au 31 mars 2010

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les comptes:

- payés au 31 mars 2010, chèques n<sup>os</sup> 8417 à 8505, pour un montant de 408 416,70 \$.
- à payer au 31 mars 2010, chèques n<sup>os</sup> 8506 à 8629, pour un montant de 130 110,17 \$.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009

Le rapport financier et le rapport des vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009, sont déposés devant le conseil, et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

10-04-084

6.4 Nomination des vérificateurs pour 2010, 2011 et 2012

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche soit mandatée pour effectuer pour la vérification des livres comptables de la Ville pour les exercices financiers des années 2010, 2011 et 2012.

ADOPTÉE

10-04-085

6.5 Aides financières accordées en vertu de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville accorde les aides financières suivantes dans le cadre de sa politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs:

- 500 \$ aux Bouts de papier de La Haute-Gaspésie pour la distribution gratuite des albums de 3 contes de la «quête des mots»,
- 500 \$ au Caderp pour le Rendez-vous vert de La Haute-Gaspésie,
- 500 \$ à l'école Gabriel-Le Courtois pour accorder une bourse à un élève méritant,
- 300 \$ aux Productions de la Salle comble pour le lancement de la programmation de l'été 2010.

ADOPTÉE

10-04-086

6.6 Acceptation d'aides financières dans le cadre du Pacte rural 2010

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à la MRC de La Haute-Gaspésie que les sommes qui lui sont réservées dans le cadre du Pacte rural 2010 soient investies dans les projets suivants, aux montants indiqués ci-après:

- Coopérative jeunesse de service, 500 \$
- Productions de la Salle comble, 10 000 \$
- Comité des finissants de l'école Gabriel-Le Courtois – 2000 \$

ADOPTÉE

10-04-087

6.7 Aide financière au colloque FIERE

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une commandite de 1 000 \$ au Fonds d'investissement Entrepreneurial régional pour Elles (FIERE) pour son colloque de l'entrepreneuriat féminin, les 27, 28 et 29 octobre 2010 au Gîte du Mont-Albert. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 110 00 970.

ADOPTÉE

10-04-088

6.8 Aide financière à l'école de cirque

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts devienne membre-partenaire de l'École du cirque de la Gaspésie pour une période de 3 ans et acquitte une cotisation annuelle de 250 \$. Le conseiller Simon Deschênes agira à titre de représentant de la Ville possédant un droit de vote à l'assemblée

annuelle de l'École de cirque. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 110 00 970.

ADOPTÉE

- 10-04-089 6.9 Aide financière au projet Développer le travail de proximité auprès des aînés parrainé par le Centre d'action bénévole

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une commandite de 500 \$ au Centre d'action bénévole des Chic-Chocs pour le projet *Développer le travail de proximité auprès des aînés*. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 110 00 970.

ADOPTÉE

- 10-04-090 6.10 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – approbation des dépenses – année 2009

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 13 270 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009.

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

## **8.- Règlements**

- 10-04-091 8.1 Adoption du Règlement n° 10-713 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone M. 1 en zone 1a. 104»

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-713 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone M. 1 en zone 1a. 104», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 10-04-092 8.2 Adoption du Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2 »

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-714 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Eaf. 29 en zone Pc. 2 », soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 10-04-093 8.3 Adoption du Second projet Règlement n° 10-715 intitulé «Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification de la zone Re. 1 en zone M. 134»

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 10-715, intitulé «Amendement au Règlement de zonage numéro 04-620 – Modification de la zone Re. 1 en zone M. 134» soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 10-04-094 8.4 Adoption du Règlement n° 10-716 intitulé «Augmentation du fonds de roulement de la Ville par appropriation du surplus accumulé»

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement n° 10-716 intitulé «Augmentation du fonds de roulement de la Ville par appropriation du surplus accumulé», soit approuvé suivant le texte à être inscrits dans le livre des règlements. Copie dudit règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- 8.5 Avis de motion du Règlement n° 07-717 modifiant le Règlement 98-539 concernant les nuisances

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Létourneau qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, Règlement n° 07-717 modifiant le Règlement 98-539 concernant les nuisances. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

#### **9.- Travaux publics**

- 10-04-095 9.1 Demande au MTQ – asphaltage de l'accotement de la Route 132, secteur de la route Lavoie à la rue du Ruisseau

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande au ministère des Transports de procéder le plus rapidement possible à l'asphaltage des accotements de la Route 132 à partir de la route Lavoie vers l'est, aux endroits où ils ne le sont pas déjà. Ainsi, tous les accotements de la Route 132 sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts seront asphaltés.

ADOPTÉE

- 10-04-096 9.2 Télémetrie du réseau d'aqueduc - autorisation de paiement n° 4 au Groupe Ohméga

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-204 mandatant le Groupe Ohméga inc. pour la réalisation d'un système de télémetrie sur le réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT la facture n° 10381 du Groupe Ohméga inc. au montant de 24 773,47 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 4 émise par l'ingénieur Éric Coulombe, de la firme Dessau, au montant de 22 296,12 \$ taxes incluses, compte tenu d'une retenue de 10%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement n° 4, au groupe Ohméga, au montant de 22 296,12 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

- 10-04-097 9.3 Télémetrie du réseau d'aqueduc - autorisation de paiement n° 5 au Groupe Ohméga

CONSIDÉRANT la résolution 09-10-204 mandatant le Groupe Ohméga inc. pour la réalisation d'un système de télémétrie sur le réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT la facture n° 10561 du Groupe Ohméga inc. au montant de 36 096,07 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 5 émise par l'ingénieur Éric Coulombe, de la firme Dessau, au montant de 32 486,47 \$ taxes incluses, compte tenu d'une retenue de 10%.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement n° 5, au groupe Ohméga, au montant de 32 486,47 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

**12.- Période de questions**

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-04-098

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE

**MICHELINE PELLETIER**  
MAIRE

**HÉLÈNE LEMONDE**  
GREFFIÈRE ADJOINTE

HL/hl

\*\*\*\*\*